

COMPTE-RENDU CHSCTD du 21-06-2016

Chers collègues,

La 3ème réunion du CHSCTD s'est tenue le 21/06/2016 ; comme toujours nous avons pris part aux débats, avec comme thème majeur le soutien psychologique des agents du ministère.

*

Concernant les services de la PJJ : le processus de déclenchement d'une cellule de soutien psychologique en cas d'événement majeur a été identifié et porté à la connaissance des agents, en adéquation avec les recommandations de l'UNSA Justice lors du dernier CHSCT.

Concernant les services pénitentiaires : nous saluons l'initiative du SPIP d'avoir prêté une oreille attentive à notre recommandation concernant la mise en place de fiches réflexe (en cas d'incident), mais regrettons que les autres sites du ministère n'en aient pas fait autant. Il sera prochainement envisagé de mutualiser ces fiches.

Nous déplorons la persistance de problèmes d'hygiène en maison d'arrêt (vestiaires des femmes et locaux d'archives) ; nous avons acté que le directeur s'est engagé à faire passer ces dépenses en priorité, nous suivrons donc de près l'avancée de ces situations.

Nous avons attiré l'attention de la direction de la maison d'arrêt sur les risques psychosociaux auxquels sont exposés les agents du greffe (deux départs et un arrivée de personne non formée).

Sur le refus de désignation d'un assistant de prévention à la maison d'arrêt malgré la candidature d'un fonctionnaire, l'UNSA Justice condamne fermement qu'il soit fait obstacle aux dispositifs de prévention auxquels, rappelons-le, sont soumises les administrations. Le CHSCT a émis un avis unanime en ce sens.

Concernant les services judiciaires : nous saluons l'amélioration de la sécurité des locaux via une vidéo-surveillance et un zonage du Tribunal d'instance de Nevers, que nous avions pointé du doigt lors du CHSCT du 08/12/2015. Nous soutenons la demande de sécurité pendant les audiences de police, qui ont déjà été le théâtre d'événements indésirables.

Suite au renouvellement du parc imprimante et photocopieur du TGI et du TI, qui perturbe par une mutualisation poussée des matériels le fonctionnement des services, **l'UNSA Justice dénonce l'absence de saisine du CHSCTD** en amont de la réalisation de ce renouvellement.

Nous rappelons à l'administration et aux chefs de services que cette pratique condamnable n'est pas conforme aux dispositions de la circulaire DGAEP du 09/08/2011. Le CHSCTD doit être consulté sur les projets modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, et notamment avant toute transformation des postes de travail découlant de la modification de l'outillage, d'un changement de produit ou de l'organisation du travail. Est-il tolérable de faire si peu de cas des conditions de travail des agents ? NON.

*

L'UNSA Justice se réjouit de la mise en place d'un dispositif de soutien psychologique au sein des services judiciaires depuis le mois de mai, joignable 24h/7j de façon anonyme au **numéro vert 0-800-200-278**.

Cette grande avancée permettra de pallier à l'urgence, et fait écho à nos revendications du dernier CHSCTD suite à la disparition brutale d'une collègue.

Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que ces appels étant anonymes et confidentiels, aucun retour sur expérience ne pourra être dressé. Admettons par exemple que sur un service de 15 fonctionnaires, 10 aient recours au soutien psychologique via le numéro vert : ce serait révélateur d'un malaise au sein du service (peut-être une question d'organisation) que ce dispositif ne permettrait pas d'identifier. L'UNSA Justice est à vos côtés, n'hésitez pas à nous faire-part des difficultés que vous rencontrez au quotidien, pour que nous fassions remonter l'information.

Nous sommes prêt à répondre à tout questionnement et toute demande de votre part. La prochaine réunion du CHSCT se tiendra en novembre 2016 ; des visites sur sites sont également prévues.

Thomas SEPULCHRE, représentant UNSA Justice
André TOUTAIN, secrétaire régional UNSA Justice et secrétaire permanent du CHSCTD